MUNICIPALITÉ
SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE

(en remplacement d'une assemblée publique de consultation concernant une demande de PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné que, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'arrêté ministériel 2020-088 du 9 novembre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite. Cette directive s'applique aux municipalités en zone rouge (palier 4 – alerte maximale) dont fait partie la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

L'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) est une telle procédure et elle doit être remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public.

Suivant cet arrêté, le conseil municipal a décidé, lors de sa séance ordinaire du 19 novembre 2020, de tenir la consultation écrite entre le 25 novembre 2020 et le 9 décembre 2020 pour la demande d'autorisation d'un projet particulier suivant :

- ***Projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier au 23, rue Saint-Thomas (lot 5 125 099 du cadastre du Québec) déposée dans le cadre du règlement n° 14-110 portant sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.***

AVIS PUBLIC est donné, que lors d'une séance ordinaire tenue le 19 novembre 2020, le conseil municipal a adopté le projet de résolution n° 20-11-163 concernant une demande d'autorisation pour un PPCMOI pour le 23, rue Saint-Thomas, connu comme étant le lot numéro 5 125 099 du cadastre du Québec.

Que la demande consiste à :

- autoriser la reconversion d'un immeuble possédant un usage principal dérogatoire protégé par droit acquis;
- autoriser le remplacement de l' usage industriel « 2736 - industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses en bois » par un usage industriel « 3399- autres industries de machinerie industrielle et de l'équipement industrie l»;
- autoriser la compagnie ÉcosolPlanète Inc (NEQ 1168232917 » à occuper l'immeuble présent sur le lot 5125 099 du cadastre du Québec (23, rue Saint-Thomas) ;

Que le projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

Le projet de résolution numéro 20-11-163 est soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent, dont une présentation détaillée peut être consultée sur le site internet dans la section « Greffe et administration » / avis publics.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de résolution **jusqu'au 9 décembre 2020 à 17h** de la manière suivante :

- par la poste, à l'intention de Mme Dany Michaud, 140 rue Principale, Saint-Louis-de-Gonzague, Qc, J0S 1T0;
- par courriel à l'adresse : info@saint-louis-de-gonzague.com.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de le contacter facilement.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 24 novembre 2020.

Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière